



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale des Territoires  
Service Environnement et Prévention des Risques

**Arrêté préfectoral n° 2016/DDT/SEPR/025**  
**portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SEPR/140 du 18 juin 2015**  
**modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau**  
**du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres**

**Le préfet de Seine-et-Marne,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-29 à R.212-34;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « SAGE »;

**VU** le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, préfet de Seine-et-Marne (hors classe) ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 7 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre en date du 14 juin 2013 nommant Monsieur Yves SCHENFEIGEL, directeur départemental des territoires de Seine et Marne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°15/PCAD/016 du 2 février 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas de MAISTRE, secrétaire général de préfecture et organisant sa suppléance ;

**VU** l'arrêté préfectoral 14/PCAD/92 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Yves SCHENFEIGEL, administrateur civil hors classe, directeur départemental de Seine et Marne ;

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands pour la période 2016-2021, publié au JORF du 20 décembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SEPR/140 du 18 juin 2015 portant modification de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Yerres ;

VU la délibération n°CR12-16 du 21 janvier 2016 du Conseil Régional d'Ile-de-France nommant Mme Sylvie CARILLON en tant que représentante de la région au sein de la CLE du SAGE de l'Yerres;

**CONSIDERANT** que suite aux élections régionales du 6 et 13 décembre 2015, et à la nomination pour le mandat restant à courir de Mme Sylvie CARILLON, il y a lieu de procéder à la modification de la CLE du SAGE de l'Yerres ;

**SUR** proposition du directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne ;

## **ARRETE**

**Article 1er** – Le «Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 26 membres» de l'article 1 de l'arrêté n° 2015/DDT/SEPR/140 du 18 juin 2015 portant modification de la Commission Locale de l'Eau est modifiée comme suit :

Représentants des communes

### de Seine-et-Marne

M. Guy GEOFFROY, maire de Combs-la-Ville

M. Dominique STABILE, maire de Servon

M. Jean-Claude MARTINEZ, maire de Favières-en-Brie

M. Jean-Paul GUYONNAUD, maire de Chaumes-en-Brie

M. Bruno GAINAND, maire de Pécy

M. Bruno GUILLIER, adjoint au maire de Vaudoy-en-Brie

M. Michel PRUDON, maire de Courpalay

### de l'Essonne

M. Serge GIOVANNACCI, conseiller délégué de Draveil

Mme Dominique MONGE-MANTAL, adjointe au maire d'Épinay-sous-Sénart

M. Clovis GRATIEN, conseiller municipal délégué de Bussy-Saint-Antoine

Mme Marie-Anne VARIN, conseillère municipale déléguée de Brunoy

### du Val-de-Marne

M. Philippe NAHON, adjoint au maire de Santeny

M. Jean-François JACQ, conseiller municipal de Périgny-sur-Yerres

**Représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France**

**Mme Sylvie CARILLON**

Représentant du Conseil Départemental de l'Essonne

Mme Brigitte VERMILLET

Représentant du Conseil Départemental de la Seine-et-Marne

Mme Virginie THOBOR

Représentant du Conseil Départemental du Val-de-Marne

M. Didier GUILLAUME

Représentant de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grand lacs

M. Daniel GUERIN

Représentant de la communauté de communes des gués de l'Yerres

M. Jean Marc CHANUSSOT, Président

Représentant du Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE)

M. Alain CHAMBARD, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (SIAYV)

M. Joël CHAUVIN, Président

Représentant du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Eaux Usées (SICTEU)

M. Guy USSEGLIO-VIRETTA

Représentant du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien des rus du bassin du Réveillon (SIAR)

M. Bernard VAURY

Représentant du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la région de Touquin (SIAEP)

M. Christian CORDIER, conseiller syndical

Représentant du Syndicat intercommunal de travaux pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange

M. Christian MORESTIN, Président

Représentant du Syndicat de l'Yvron

M. Marc VERCAUTEREN, Président

**Article 2** – Les autres dispositions de l'arrêté du 18 juin 2015 sont inchangées.

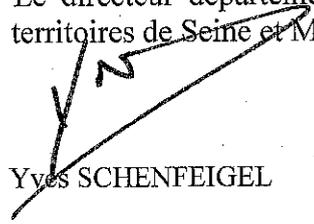
**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**Article 4**– Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Essonne, du Val de Marne et de la Seine-et-Marne et mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

**Article 5** : Le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne et les secrétaires généraux des préfectures de l'Essonne, et du Val de Marne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

Melun, le 26 février 2016.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des  
territoires de Seine et Marne



Yves SCHENFEIGEL